



## Règlement du Trail de la Côte Roannaise 2023

### ORGANISATION

L'association Côte Roannaise Raid Aventure (CRRA) organise le dimanche 14 mai 2023 son 19<sup>ème</sup> trail en Côte Roannaise.

Trois parcours sont proposés sur 95% de chemins.

- Parcours de 42 km, 2000m D+, 3 ravitaillements
- Parcours de 25 km, 900m D+, 2 ravitaillements
- Parcours de 14 km, 450m D+, 1 ravitaillement
- *Parcours réservé CANICROSS de 14 km, 450m D+, 1 ravitaillement*

L'épreuve se fait en semi-autosuffisance alimentaire.

Un ravitaillement en eau et solide est proposé à l'arrivée.

**Les ravitaillements personnels ne sont pas autorisés en dehors des points de ravitaillement officiels, ceci afin d'éviter tout rejet sauvage de détrit. Le non-respect de cette règle impliquera la mise hors course du coureur concerné.**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées :

- du bulletin d'inscription dûment rempli.
- d'une photocopie de licence FFA en cours de validité ou d'un certificat médical « de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an au jour de la course, ou sa photocopie
- du paiement par CB ou par chèque à l'ordre du CRRA, du montant des droits d'inscription
- *pour le CANICROSS, ajouter un certificat médical pour le chien*

Il ne sera pas envoyé de courrier de confirmation d'obtention de dossard. La liste des inscrits est accessible sur le site internet du CRRA (crra.run).

La course est ouverte à tous, licenciés ou non à partir de :

- juniors pour le parcours S de 14 km
- d'espoir pour les parcours M de 25 et TCR de 42 km

## INSCRIPTIONS

### PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

Elles sont :

- à envoyer par courrier à Mr THINON Christophe, 19 Boulevard Blanqui 42 300 ROANNE avant le mercredi 10 mai 2023, le cachet de la poste faisant foi
- à déposer au magasin BENRUN au Coteau avant le mercredi 10 mai 2023 à 19h00
- à déposer au Bureau de presse BALLANSAT à Renaison avant le mercredi 10 mai 2023 à 19h00
- sur le site AC3R jusqu'au samedi 13 mai 2023 à 12h00.

Coût de l'inscription :

- 36 € pour le parcours de 42 KM
- 24 € pour le parcours de 25 KM
- 12 € pour le parcours de 14 KM

Le nombre maximal d'inscrits est limité à 400 personnes.

*- 15 € pour le parcours CANICROSS de 14 KM + 5€ si non licencié Fédé Sports Canins. Limité à 50 équipes pour CANICROSS.*

En cas d'annulation d'inscription, le remboursement sera effectué par l'organisateur sous réserve de l'envoi d'une enveloppe timbrée à l'adresse du coureur. Ce remboursement sera intégral sous réserve de réception d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied.

## HORAIRES POUR LE RETRAIT DES DOSSARDS

Pour les 3 parcours, le retrait des dossards aura lieu uniquement le :

- Samedi 13 mai 2023 de 16h à 18h - salle Polyvalente de Saint-Haon-le-Châtel (42 370).
- Dimanche 14 mai 2023 entre 6h30 et 9h45 - salle Polyvalente de Saint-Haon-le-Châtel (42 370).

Votre dossard doit rester visible tout au long du parcours.

## HEURES DE DEPART

- Parcours TCR – 42km : dimanche 14 mai à 07h30
- Parcours CANICROSS – 14km - dimanche 14 mai à 08h30
- Parcours M – 25km - dimanche 14 mai à 09h00
- Parcours S – 14km – dimanche 14 mai à 09h45

Le lieu de départ et d'arrivée de tous les parcours est sur la commune de Saint-Haon-le-Châtel (42 370).

Les départs auront lieu sur la place du village de Saint-Haon-le-Châtel (42 370).

## MATERIEL OBLIGATOIRE

- un gobelet plastique pour les ravitaillements. **Pas de gobelet fourni !**
- un téléphone portable
- un sifflet
- une réserve d'eau d'1 litre au moins pour le 42 km
- une couverture de survie pour le 42 km

Nous vous conseillons d'emporter des réserves énergétiques sur le grand parcours.

**Un contrôle du matériel pour le 42 km sera effectué avant le départ.**

## CHRONOMETRAGE

Les coureurs seront chronométrés à l'aide du système AC3R.

## CLASSEMENT

Pour être classé, le temps total ne devra pas dépasser 7h00 pour le grand parcours.

ATTENTION : Barrière horaire sur le 42 km.

## RECOMPENSES

Les remises des prix auront lieu à partir de 12h00. La présence des coureurs récompensés est obligatoire.

Lors de la remise des dossards, il sera remis un lot concurrent.

Pour chaque course, récompenses aux 3 premiers scratch hommes et femmes ainsi que le plus jeune et la plus jeune sur chaque parcours.

## ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le milieu naturel est fragile, une mise hors course sera prononcée pour tout acte de pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritiques).

## CONDITIONS GENERALES

L'organisation se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après les courses.

## INFOS PRATIQUES

- Saint-Haon-le-Châtel est labellisé "village de caractère".
- les parkings sont situés à l'entrée du village, prévoyez 10 min à pied pour vous rendre au point de départ
- une buvette et snacking sur le point de départ/arrivée
- dans le village, vous trouverez notre partenaire, le restaurant "La Bastide de Châtel"
- pas de distributeur de billets dans le village
- pas de douche disponible sur place

## RENSEIGNEMENTS

Mr THINON Christophe Tél : 06 63 17 76 73. Sur le site de l'association "crra.run".